
**Vœu présenté par Éric AZIERE du groupe Ensemble pour Paris 14e relatif
à la déclaration de la ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+**

Considérant que, depuis 2019, plus de 100 régions, comtés et municipalités de Pologne ont adopté des résolutions se déclarant libres de l'idéologie dite LGBTI ou ont adopté des "chartes régionales des droits de la famille" appelant directement ou indirectement à des mesures discriminatoires contre toute autre forme de familles que celle dite « traditionnelle » et qu'en Hongrie, en Roumanie, des projets de lois et des développements juridiques tentent de restreindre le champ d'intervention d'associations promouvant les non-discriminations ;

Considérant que, selon une enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2019, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre se sont accrues dans l'UE : 43 % des personnes LGBT disant se sentir discriminées, contre 37 % en 2012 ;

Considérant qu'en 2019, les forces de police et de gendarmerie ont recensé 1 870 victimes d'infractions à caractère homophobe ou transphobe en France, contre 1 380 en 2018, soit une augmentation de 36% du nombre de victimes d'actes anti-LGBT en France, alors que les plaintes avaient déjà progressé de 33% par rapport à l'année 2017,

Considérant que cette hausse exponentielle des violences et discriminations envers les populations LGBTQIA+ à Paris, en France et en Europe nécessite de rappeler de manière forte l'engagement de la Ville de Paris à lutter contre celles-ci ;

Considérant que la Ville de Paris a toujours porté un idéal de tolérance et de liberté, en luttant contre toutes les formes de discriminations LGBTQIA+-phobes, grâce à un accompagnement fort de la vie associative et militante du milieu LGBTQIA+ avec récemment la tenue des Gay Games « Paris 2018 » rassemblant plus 10.000 participants du monde entier, la présentation en novembre 2018 d'un plan d'action parisien « Paris est Fier.e » doté de 32 mesures et d'un budget de 100.000 euros pour assurer à chacune et à chacun de pouvoir vivre librement et, enfin, la désignation de la lutte contre le sexisme et les LGBT-phobies la grande cause parisienne 2019 ;

Considérant qu'au sein du gouvernement, Marlène Schiappa, alors Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations s'est engagée dès 2017 et pendant 3 ans, dans le soutien de la cause LGBTQIA+ et a porté le plan de lutte contre l'homophobie et la haine.

Considérant qu'Elizabeth Moreno, Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances depuis 2020 a présenté en novembre dernier un Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023, doté de 42 actions concrètes qui concernent tous les domaines de la vie quotidienne;

Considérant que la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, lors de son discours sur l'état de l'Union, le 16 septembre 2020, affirmait « les « zones sans LGBTIQI » sont des zones sans humanité. Et elles n'ont pas leur place dans notre Union.» ;

Considérant que la Commission européenne a adopté et présenté en novembre 2020 sa toute première stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ dans l'UE, structurée autour de quatre grands piliers qui visent à lutter contre la discrimination, à garantir la sécurité des personnes LGBTIQ, à bâtir des sociétés inclusives et à mener le combat pour l'égalité des personnes LGBTIQ dans le monde ;

Considérant qu'en mars 2021, en réponse directe à la situation polonaise et à l'initiative de Pierre Karleskind et de plusieurs eurodéputés, le Parlement européen a voté, par 492 voix pour, 141 contre et 46 abstentions, une résolution fortement symbolique pour faire de l'ensemble de l'Union Européenne une zone de liberté LBGTIQA+, déclarant que « les personnes LGBTIQ partout dans l'UE devraient jouir de la liberté de vivre et de montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans craindre d'intolérance, de discrimination ou de persécution » ;

Considérant les dispositions de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, de la déclaration universelle des droits de l'homme, et la Résolution votée par le Parlement Européen le 11 mars 2021 sur la déclaration de l'Union européenne comme zone de liberté pour les personnes LBGTQIA+ ((2021/2557(RSP)) ;

EMET LE VŒU :

Que le conseil d'arrondissement du 14eme :

- Déclare le 14eme arrondissement de Paris zone de liberté LBGTQIA+ ;

Que la Ville de Paris :

- Déclare Paris zone de liberté LBGTQIA+ ;

- Dénonce toutes les formes de violence et de discrimination contre les personnes fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.